

Le rapport de stage

1. Présentation : 3 points

Il doit être **obligatoirement** informatisé (police de caractère, Arial 12).

Le dossier devra comporter une page de garde avec une couverture cartonnée.

Vous devez changer de page à chaque chapitre.

Votre rapport doit comporter un sommaire au début.

Il doit comporter une annexe (tous documents sur lesquels vous aurez travaillé et/ou sur lesquels vous vous appuyez).

2. Contenu du rapport : 17 points

1. Remerciements, 1 Point
2. Présentation de l'entreprise (localisation, fonction, organigramme, taille), 4 Points
3. Activités quotidiennes du stagiaire, 5 points
4. Fiche métier du référent dans l'entreprise (porter une attention particulière à la description du métier et à la formation nécessaire pour l'exercer, 3 points
5. Les impressions du stagiaire sur le métier observé (les points positifs et négatifs), 3 points
6. Feuille de présence, feuille d'appréciation et convention, 1 point

Le rapport de stage devra être remis au professeur principal au plus tard le :

Mardi 17 janvier 2023 (1 point de malus par journée de retard)

La note sera comptée avec la note de technologie et pour les élèves qui choisiront la voie professionnelle, elle sera intégrée à la démarche de projet.

Quelques conseils :

N'attendez pas la fin du stage pour commencer votre rapport.

Collectez durant votre stage les informations dont vous aurez besoin pour votre rapport (photos, documents).

Prenez le temps tous les soirs de noter ce que vous avez fait dans la journée.

Notez sur un cahier toutes les informations que vous donnera votre tuteur de stage.

Bon courage et bon stage.